

Image not found or type unknown



Date de livraison d'un véhicule

Par **gommo_old**, le **18/07/2007 à 16:15**

Bonjour,
J'ai commandé une logan au magasin renault de brest au mois de mars. Il est indiqué sur le contrat qu'elle sera livrée pour le 27/07. Or apparemment il y a du retard.
Dans le contrat il est indiqué: "L'établissement désigné livrera le véhicule commandé au lieu et à la date indiqués sur le contrat. Le délai convenu sera, en cas d'évènement constituant une force majeure prolongé."
Si la voiture n'est pas livrée à la date indiquée (j'en ai besoin pour partir en vacances), que puis je demander? (pret d'un véhicule, dédommagement financier...
Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **18/07/2007 à 16:36**

Bonjour.
Dans la mesure ou les délais ne sont pas respectés, le Droit prévoit que vous pous pouvez demander la résolution de la vente et l'octroi de dommages et intérêts si et seulement si, le retard n'est pas dû à un cas de force majeure.
Or, en l'espèce, Renault semble se prévaloir d'une telle situation.
Dès lors, vous ne pouvez pas faire grand chose ni même réclamer quoi que ce soit.